Ref. formation 202201107278

Certificat d'Aptitude à l'hyperbarie Classe 1 de la mention B

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE
BOURGES Sabine
02.96.23.66.71
sabine@cap-trebeurden.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

• Etre âgé(e) de 18 ans minimum • Aptitude médicale hyperbare de moins d'un an à la date de fin de la formation. Attention aux délais d'obtention de votre RDV • Disposer du niveau PA40 minimum en plongée ou équivalent. • Savoir nager 50 mètres (Ce test sera effectué le premier jour de la formation)

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'objectif de cette formation hyperbare de la Mention B est basé sur les aptitudes pour de futurs plongeurs professionnels à maîtriser parfaitement leur évolution jusqu'à 3 bars de pression relative (30 mètres), à contrôler la gestion de la décompression en utilisant les procédures du Ministère du Travail pour les immersions et à mettre en place des procédures de sécurité et d'assurer celle de leurs équipiers. L'objectif final est d'obtenir une qualification à l'hyperbarie en conformité avec la réglementation en vigueur. Le titulaire peut utiliser cette certification en complément de son activité professionnelle principale afin d'exercer son métier en immersion. Les domaines d'activités relevant de la Mention B sont : • L'intervention subaquatique scientifique • L'intervention subaquatique technique • Autres interventions subaquatiques Le titulaire peut être salarié d'une entreprise, d'une collectivité territoriale. Il peut également être indépendant.

Contenu et modalités d'organisation

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de maîtriser : • Connaissances théoriques des dispositions réglementaires • Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle • Matériels et équipements : Equipements de Protection Collective (EPC) et Equipements de Protection Individuelle (EPI) – Autres équipements • Organisation des interventions • Les Différentes procédures d'intervention • La pratique de l'apnée (mise en situation - 10m) • Maitrise des procédures d'intervention jusqu'à - 30 m (mises en situation - 30 m)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**
Commentaires sur la parcours personnalisable **La formation se déroule sur 49 heures dont 14 heures sur des samedis. La formation se déroule sur 7 jours à raison de 7 heures par jour**

Validation(s) Visée(s)

Certificat d'aptitude à l'hyperbarie mention B : autres activités subaquatiques classes I, II, III - *Sans niveau spécifique*

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00265442	du 04/07/2002 au 11/07/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00269022	du 28/03/2022 au 04/04/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00269023	du 03/11/2022 au 10/11/2022	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC
00336709	du 15/04/2023 au 22/04/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE		Non éligible	FPC

00336712	du 01/07/2023 au 08/07/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00351846	du 20/10/2023 au 27/10/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00336715	du 21/10/2023 au 28/10/2023	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414093	du 13/04/2024 au 20/04/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414094	du 29/06/2024 au 06/07/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00414095	du 19/10/2024 au 26/10/2024	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC
00621344	du 16/10/2025 au 24/10/2025	Hendaye (64)	CENTRE ACTIVITÉS PLONGÉE	Non éligible	FPC